

ÉDITO

Depuis le début de son quinquennat, le gouvernement multiplie les réformes sans concertation avec les parties prenantes, notamment parents et enseignants. Qu'elle concerne les futurs étudiants, les lycéens ou les autres degrés de l'éducation nationale, chacune de ses réformes marque un pas de plus vers une école à plusieurs vitesses et inégale.

Depuis plusieurs semaines, beaucoup d'entre vous sont mobilisés et le dernier projet en date dit « Loi pour une école de la confiance », nécessite toute notre attention.

Plusieurs des articles qu'elle contient marquent un tournant toujours plus important vers une école à la carte en fonction de ses ressources, de sa ville ou encore au libre choix des établissements.

Cette école à plusieurs vitesses, nous n'en voulons pas !

L'école publique est et doit rester gratuite et égale pour tous.

Le droit à une éducation de qualité pour chaque élève, droit sur lequel nous nous devons d'être intransigeant en tant que parents.

Ce droit doit être le même pour tous nos enfants.

Pourtant le gouvernement reste sourd à nos préoccupations et à nos revendications. Face à cette surdité, nous n'avons d'autre choix que de continuer à nous battre. Cette bataille, nous la gagnerons si tous ensemble nous faisons front face à cette déconstruction de l'école publique.

Construisons tous ensemble l'école que nous voulons pour nos enfants !

Nageate Belahcen
Présidente de la FCPE 94

L'école et les parents



© D.R

Comment nous joindre

Conseil Départemental des Parents d'Elèves
des écoles publiques du Val-de-Marne

27 rue Waldeck-Rousseau

94600 Choisy-le-Roi

Tél : 01.46.77.01.01/07.67.27.83.54

Email : contact@fcpe94.org

www.fcpe94.org

 Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/fcpe94/>

 Twitter : <https://twitter.com/fcpe94>



Loi de la confiance : Décryptage



© D.R

1- Une nouvelle entaille à la notion d'Éducation à caractère Nationale :

Après la mise en place de Parcours'sup et la fin programmée de l'enseignement supérieur public, s'ensuit la réforme du baccalauréat qui remet en cause le caractère national à ce diplôme qu'on appelait jadis « 1^{er} diplôme de l'enseignement supérieur »... voilà maintenant une réforme dite de l'école de la confiance qui tout en proclamant l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans annonce la disparition de l'école maternelle publique telle que nous la connaissons.

2- Une école territorialisée avec une loi offerte aux plus offrant :

Non content d'être le fossoyeur de notre école maternelle publique ventée dans de nombreux pays du monde, M. Blanquer encre son mandat dans une logique territoriale. Il fait des communes les complices de sa réforme en permettant « avec l'accord de la collectivité » la création « d'établissements publics

locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » d'un côté, et pour les territoires avec des activités tournées vers l'international des « établissements publics locaux d'enseignement international ». Quid de la poursuite de l'apprentissage de l'anglais pour les premiers ? (article 6).

Et derrière la mesure de l'obligation scolaire dès 3 ans se cache un nouveau financement de l'école privée contre l'école publique, laïque, gratuite et égale pour tous que la FCPE défend depuis sa création. En effet, a cette disposition s'attache une obligation : celle pour les villes de financer la scolarité des élèves des écoles privées dès lors qu'ils sont domiciliés sur son territoire. C'était déjà le cas auparavant à partir de 6 ans et ce sera le cas dès 3 ans (articles 2,3 et4).

3- Une logique gestionnaire contre une logique qualitative :

Le texte prévoyait avant passage au Sénat le recentrage des directions des écoles primaires et des collèges sous l'autorité du principal du collège de rattachement en

d'établissement public local des savoirs fondamentaux. Ces derniers seront administrés par un unique CA, c'est la disparition des conseils d'école qui est ainsi actée (article 6 quater). Le texte précise que l'initiative de la création de ces mêmes établissements relève des « collectivités territoriales de rattachement » ; Blanquer fait ainsi de nos villes ou départements des bras armés de sa réforme !

L'article 14 prévoit la possibilité, pour des étudiants en 2ème année d'études de faire la classe à nos enfants => un choix d'un enseignement à bas coût sous couvert de professionnalisation progressive des jeunes étudiants !

D'autre part, le nom des écoles de formation des enseignants est modifié par l'article 10. Celles-ci deviennent des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation. Le texte précise le volume d'heures de formation consacré aux savoirs fondamentaux -« lire - écrire - compter » (55 %) contre 20 % seulement pour la pédagogie et la psychologie, 15 % à la recherche et 10 % qui restent à l'initiative de chaque institut. Cette répartition, en renforçant l'acquisition des fondamentaux, fait fi de l'importance de l'apprentissage des arts, du sport ou même de la musique ! **La FCPE défend des programmes qui favorisent l'émancipation et l'accès de tous à toutes**

les formes de cultures. Réduire ainsi le champ de la formation est une manière de réduire la qualité des enseignements et par là de faire de l'école une machine à créer des inégalités.

4- Des amendements inquiétants au Sénat : Enfin, les mesures adoptées par le Sénat ciblent les écoles des quartiers populaires : interdiction du port du voile pour les accompagnatrices lors des sorties scolaires (amendement 100) et rejet des mesures rendant obligatoire la scolarisation des enfants étrangers. L'amendement 48 quant à lui rétablit la loi Ciotti sur l'absentéisme.

Alors même qu'un des objectifs de l'école devrait être de combler le fossé entre les élèves, ces mesures posent la question de la relation des parents avec l'école et par ricochet celle du rapport de l'enfant avec l'école ! »

Ce n'est pas de cette école que nous voulons, cette logique à l'œuvre est bien la preuve que nos inquiétudes ne sont pas des rumeurs mais des vérités en marche.

La FCPE du Val-de-Marne appelle à la mobilisation de toute la communauté éducative pour informer le plus grand nombre sur ce qui est en train de se mettre en place au ministère Blanquer.



Décryptage, suite...

Le projet de loi « pour une École de la confiance » a été voté en première lecture à l'Assemblée puis discuté au Sénat. Ce projet de loi visant à une justice sociale, ne répond pas aux besoins de l'école publique aujourd'hui et ne fera en réalité que creuser encore plus les inégalités scolaires.

Les amendements examinés et proposés par la commission Culture et Éducation du Sénat, proposent en réalité de maintenir l'article sur le regroupement école-collège sous couvert d'accord des élus territoriaux et de la communauté éducative.

Ils proposent également la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme des élèves, renient la place des parents au sein de la communauté éducative, intègrent un principe de laïcité « biaisé » en relançant l'accès aux sorties scolaires et finalement stigmatisent une partie des familles.

Finalement ces amendements permettront à la majorité sénatoriale, d'instaurer leurs idéologies réactionnaires plus qu'à faire avancer l'école de la république ! Tout ceci va à l'encontre d'une école publique de la confiance. Ainsi, ce projet et ses amendements complètent le projet de casse de l'école publique que le gouvernement souhaite imposer.

La FCPE du Val-de-Marne :

- Réaffirme son opposition à la loi Blanquer.
- Exige son retrait immédiat.
- Réaffirme son attachement à une école publique gratuite et juste pour tous.
- Soutient toutes les mobilisations de ses partenaires syndicaux face à la dégradation de leurs conditions de travail (enseignants et AESH).

LES AMENDEMENTS PRÉSENTÉS :

- Ne modifient en rien sur la présence des enseignants non formés devant les élèves.
- Ne suppriment pas la création des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés), avec la volonté du gouvernement de déclarer la prise en charge MDPH avant l'été,
- Confortent la création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI), des établissements hors-sols qui accueilleront les enfants les plus aisés, vidant un peu plus les établissements publics de mixité sociale mais répondant à une demande d'une tranche de la population pour des écoles d'élites gratuites.
- Confortent le remplacement du CNESCO (conseil national d'évaluation du système scolaire) par une commission « d'auto-évaluation » ministérielle.
- Confortent le financement des établissements privés, privant l'école publique de moyens supplémentaires provenant des communes (98% des élèves de 3ans sont déjà scolarisés dans les maternelles publiques).

PARCOURSUP acte II :

l'avenir de nos enfants de nouveau en danger !



Depuis la création de PARCOURSUP, la FCPE94 alerte la Ministre de l'Enseignement Supérieur Frédérique Vidal, le recteur de l'académie de Créteil sur la mise en place de ce dispositif qui ne fait qu'aggraver la sélection pour l'accès à l'enseignement

supérieur.

Mercredi 15 mai, jour des premiers résultats, plus de 70 000 lycéens (selon les médias puisque le Ministère ne donne actuellement aucun chiffre !) ont reçu une proposition d'admission conforme à leur choix par erreur ! PARCOURSUP acte II : l'avenir de nos enfants de nouveau en danger !

Des établissements ont donné plus de réponses positives qu'ils n'ont de places à offrir !

L'explication de la Ministre tient en quelques mots : un bug informatique et des erreurs humaines ! Mais de qui se moque-t-on ?

Du côté des lycéens, c'est l'inquiétude, l'angoisse, le stress et pour certains fausse joie.

La FCPE 94 réaffirme donc son opposition au dispositif de sélection PARCOURSUP qui risque encore cette année d'exclure une partie des lycéens d'un accès à l'enseignement supérieur. D'autre part, nous réaffirmons notre demande de retrait de la réforme

La FCPE 94 exige :

La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.

Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.

L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.

Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

Une véritable concertation autour du 1er cycle post bac et du plan «étudiants» qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

En partenariat avec l'Union nationale lycéenne, l'UNEF et Plus passerelle, la FCPE a ouvert de nouveau son site SOS inscription pour aider les jeunes et répondre à leurs questions sur la procédure.

Retrait immédiat de la réforme du lycée et du bac !



Signez la pétition en ligne : <https://www.change.org/>

Le mercredi 27 mars, la FCPE du Val-de-Marne organisait une rencontre – débat sur la réforme du lycée et du bac. Près d'une centaine de parents, enseignants, lycéens, citoyens étaient présents soutenus par des élu.e.s locaux.

À la suite d'un débat riche avec des échanges nombreux, plusieurs actions ont été proposées : pétition départementale – nuit des établissements – écoles mortes – participation aux diverses manifestations – communication par affiches – lettre aux parlementaires et au recteur de l'académie de Créteil....

La FCPE du Val de Marne appelle les parents d'élèves à prendre toutes les initiatives qui permettront de faire connaître la réforme du lycée et ses conséquences concrètes.

Oui à un véritable choix éducatif des familles !

La réforme du lycée qui voit la disparition des filières au profit de spécialités n'est qu'un trompe l'œil. Cette réforme fait croire que les familles auront le choix de l'offre de formation, alors que ce sont des choix imposés par les établissements.

En effet, selon les lycées, le choix des spécialités oscille entre 4 et 12, entraînant de fait une inégalité de l'offre de formation selon les villes car le recteur refusera la plupart des dérogations, empêchant toute possibilité de suivre sa scolarité dans un autre établissement. La possibilité qui restera aux jeunes sera de se former à distance, pour suivre la spécialité qu'ils souhaitent. Réforme en trompe l'œil qui cherche à masquer les milliers de suppressions de postes dans l'enseignement secondaire à la rentrée scolaire 2019 et qui transforme le baccalauréat, diplôme national en des baccalauréats locaux selon les établissements. Réforme du lycée qui voit les horaires des matières générales se réduire voire disparaître, comme les mathématiques du tronc commun des enseignements en première et en terminale.

Nous nous opposons donc totalement à cette réforme qui va accroître les inégalités entre les territoires, les familles. Nous demandons son retrait immédiat et une véritable concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative pour une réforme juste et équitable, qui réponde aux principes de l'école républicaine et aux besoins de formation de la jeunesse.

Réforme du lycée professionnel : Volonté « d'excellence » ou désengagement de l'État au profit des entreprises ?

Dès la rentrée 2019, la réforme du lycée professionnel qui concerne près d'un tiers des lycéens, réduira les volumes horaires des enseignements généraux comme le français, l'histoire/géographie, les maths, l'éducation morale et civique... (perte de 10 à 25% des heures).

Les jeunes qui choisissent un métier manuel doivent avoir le droit à l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée et ainsi leur permettre dans l'avenir de changer d'orientation, de métier, de se former ou d'évoluer.

Encore une fois l'État a décidé de se désengager de sa responsabilité éducative des filières professionnelles en la déléguant aux régions et aux organismes privés tels que les chambres de commerce.

Les économies réalisées par cette réforme se feront une fois de plus sur le dos des jeunes scolairement les plus fragiles et socialement relégués, et aggraveront le tri social.

La FCPE défend le principe d'une réforme du lycée mais elle doit permettre à tous les élèves d'accéder sereinement à un niveau ambitieux de connaissances, de formation et d'épanouissement culturel et citoyen quel que soit leur choix d'orientation. Cela passe par une politique éducative ambitieuse.

Un colloque départemental « riche et dynamique ! »

Un colloque riche et dynamique !

Le colloque départemental s'est tenu le 16 février avec une toute nouvelle formule : les conseils locaux ont été invités à enrichir les présentations de leur expérience en amont et en aval du colloque. Deux sujets ont été abordés : le matin, nous avons travaillé sur l'école inclusive, l'après-midi a été dédié à une réflexion sur le second degré.

Une matinée dédiée à l'école inclusive

Centrée sur les élèves à besoins particuliers, cette première partie a réuni 60 participants. Les débats ont été riches et ouverts, portés dans la salle par l'émotion des intervenants. Les manques de moyens et les difficultés administratives ont été pointés. M. Salvodelli, sénateur du Val-de-Marne était présent et a proposé d'organiser un débat au Sénat avec nous sur ce sujet, nous suivrons cette demande de près ! Les participants des commissions ont ensuite organisé des tables rondes autour de 5 ateliers : « Troubles Dys et TDA », « Troubles de la Sphère Autistique », « Précocité », « AVS et accessibilité », « Phobie scolaire ». Lors de la restitution, chaque atelier a posé des problématiques spécifiques et proposé de nombreuses pistes d'actions à mener au sein de la FCPE.

Un matinée dédiée au second degré

Celle-ci a débuté par une courte présentation de la réforme des lycées a permis d'expliquer la problématique des changements à venir. Nos échanges nous ont amené à faire le constat qu'il s'agissait bel et bien d'une réforme menée à la va-vite dont le seul objectif est une économie de moyens au détriment de l'école publique. Nous avons néanmoins réfléchi à des actions communes (motion, mobilisations...) pour nous imposer comme force de proposition sur ce projet. Cela a d'ailleurs donné lieu à une initiative à Chevilly-Larue un mois plus tard, regroupant pas loin de 100 personnes ! Nous tenons une nouvelle fois à remercier tous les participants et les intervenants, qui par leur expérience et leur dynamisme ont permis de faire avancer ces sujets sensibles. Le colloque est une étape de la construction de notre réflexion : les groupes constitués vont continuer à se réunir pour faire avancer les solutions travaillées ensemble en soutien des conseils locaux de la FCPE 94. N'hésitez pas à nous contacter si cela vous intéresse !

SAMEDI 16 FÉVRIER 2019
Colloque ouvert à tous
De 9H à 17H



1 JOURNÉE - 2 TEMPS FORTS
ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS
ET
RÉFORME DU LYCÉE

9H30 - 12H30	14H - 17H
Élèves à besoins éducatifs particuliers « Quels besoins, quelles actions ? » Table ronde et ateliers autour de 5 thématiques : «DYS», «Troubles du Spectre de l'Autisme», «Précocité», «AESH et accessibilité» et «Phobie scolaire». Avec les représentants de la FFDYS, MDPH et de l'éducation nationale (sous réserve de confirmation).	Réforme du lycée « Tremplin pour la réussite de tous ou tri social ? » Présentation et analyse des réformes en cours, débats et futures actions. Avec les représentants de l'UNL, enseignantes du SNES 94 et psychologue de l'éducation nationale.
Accueil à partir de 9H00 12H30 - 14H - Échanges autour d'un buffet	

École élémentaire Joliot Curie (côté A)
29 Rue Saint-Just
94200 Ivry-sur-Seine
Entrée à l'angle de la rue Raspail et de la rue Truillot
(Métro : Mairie d'Ivry - Ligne 7 / RER C : Ivry / Bus 182, 323 ou 125)



Val-de-Marne

Inscription obligatoire
Formulaire en ligne via QR code
ou
par mail : contact@fcpe94.org



27 rue Waldeck Rousseau 94600 Choisy-le-Roi - 01 46 77 83 80 ou 07 67 27 83 54 - <https://www.fcpe94.org>
Retrouvez-nous également sur Facebook et Twitter : FCPE94

Témoignage :

L'organisation de ce colloque a été riche en échanges. Nous avons été nombreux à nous retrouver à plusieurs reprises au siège départemental de la FCPE du Val-de-Marne pour s'y atteler. Les personnes présentes, concernées ou non par l'école inclusive, ont pu y formuler des suggestions, soumettre des ressources et poser des questions sur le sujet. Le colloque était intéressant par les diverses thématiques proposées. Sur place, des ressources étaient mises à disposition des familles. Au sein des ateliers, beaucoup d'infos et de conseils ont été partagés. Les participants ont permis des débats constructifs et de faire des propositions sur des problématiques qui sont réelles et qui entravent l'école inclusive. Le sénateur présent s'est engagé à porter nos demandes devant le sénat. C'est un des débouchés de ce colloque fructueux. Merci à la FCPE du Val-de-Marne de porter notre voix si peu audible lorsque nos revendications

VOUS AVEZ VOUS QUESTIONS ?

Nous avons des formations !

Que doit faire un trésorier ? Comment se passe un conseil d'école ?
La DHG, qu'est-ce que c'est ? Quels sont les recours si mes questions ne sont pas prises en compte pendant le conseil d'école ?

Autant de questions que les parents élus peuvent se poser. Les administrateurs départementaux de la FCPE du Val-de-Marne organisent sur ces sujets (et bien d'autres !) des sessions de formations qui ont lieu soit au siège départemental à Choisy, soit dans d'autres villes du Val-de-Marne.

Si vous souhaitez tenir une session de formation supplémentaire, pour votre Union Locale par exemple, vous pouvez nous contacter et nous nous déplacerons pour animer la formation.

N'hésitez pas, c'est gratuit, et les échanges avec les autres participants sont aussi riches que la session elle-même !

Si vous avez des suggestions de nouvelles thématiques n'hésitez pas à nous le faire savoir !

TROIS RAISONS D'ADHÉRER

- Rejoindre un groupe de parents pour discuter de tout ce qui concerne l'école, la classe, le système éducatif au sens large, les réformes... Parce que les questions rencontrées ne sont pas isolées, intégrer la FCPE permet un échange constructif et si nécessaire une action collective.
- Être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant. Les adhérents FCPE servent de relais entre l'ensemble des parents, la direction, l'équipe enseignante. Ils jouent un rôle important dans les instances de l'établissement : conseils d'école, de classe, de discipline, d'administration... Ces derniers décident des orientations et de la gestion de l'établissement.
- Défendre des principes et des objectifs tels que la laïcité, la gratuité, le droit à la même qualité d'instruction pour tous, la santé, le respect des droits des élèves et des parents. Cette action est l'affaire de tous : elle doit être menée dans les établissements avec l'administration, au niveau départemental avec les autorités académiques et rectorales, au niveau national avec le ministère de l'éducation.

Retrouvez le calendrier des formations proposées sur notre site internet : fcpe94.jimdo.fr ou sur notre page facebook « FCPE 94 »

Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2019-2020

Nom, prénom du parent 1 :

Nom, prénom du parent 2 :

Tél. 1. : Tel. 2 :

E-mail(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

ADHÉSION (une adhésion par famille)

r cotisation : 17 €

r cotisation de solidarité 50 €
17 € après réduction d'impôt

r don : €
Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE après la réception de votre règlement

ABONNEMENTS (Tarifs réservés aux adhérents FCPE)

r «La revue des Parents»
tarif adhérents - revue nationale (6 numéros) 3.35 €

r tarif normal 6 €

Merci de remplir très lisiblement
Bulletin à remettre au conseil local
ou à défaut au Conseil départemental FCPE

	nom et prénom	*établissement	classe
1 ^{er} enfant			
2 ^e enfant			
3 ^e enfant			
4 ^e enfant			

JE DÉSIRE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

r Candidat(e) au Conseil d'école (maternelle, élémentaire)

r Candidat(e) au Conseil d'administration
(collège, lycée, lycée professionnel)

r Délégué(e) au Conseil de classe

*Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix et entourez-le dans le tableau ci-dessus. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

Date et signature :



FCPE 94
27 rue Waldeck Rousseau
94600 Choisy-le-Roi
01.46.77.01.01
www.fcpe94.org

PON CONSEIL LOCAL